

PUBLICATION DU GUIDE REPERE (LA FIN DU PROTOCOLE POUR ASSURER LA SANTE ET LA SECURITE DES SALARIES EN ENTREPRISE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19)

À compter de lundi 14 mars 2022, le Gouvernement a décidé, au niveau national, la levée du protocole sanitaire en entreprise et la levée de l'obligation du port du masque en intérieur, sauf dans les transports collectifs et les établissements de santé et médico-sociaux.

Les règles relatives à la vie en entreprise hors situation épidémique sont de nouveau en vigueur.

Pour accompagner les salariés et les employeurs, le Ministère du travail a publié (hier soir) un guide repère sur les mesures de prévention des risques de contamination au Covid-19.

Pour le télécharger, il suffit de [cliquer](#).